

## SÉCURITÉ

# Du bus à l'école: quelle responsabilité?

**En théorie,  
la sécurité des enfants  
qui attendent le bus  
à la sortie de l'école  
incombe aux communes.**

En pratique,  
c'est plus compliqué.



16h dans un village de montagne. Une quinzaine d'enfants de l'école enfantine attendent le bus. Ils se tiennent sur une petite place privée, à un mètre de la route cantonale. «On n'a pas le droit de dépasser cette limite», lance un petit en montrant la bordure intérieure du trottoir. «Mais il faut faire attention, car il y a des voitures qui peuvent sortir de ce garage ou entrer par ici», réplique un autre. Après 15 minutes, le car arrive et embarque une partie des enfants. Les autres devront attendre 5 minutes de plus pour partir dans la direction opposée.

Même s'ils ont reçu des consignes claires et ont été accompagnés à d'autres occasions, les écoliers doivent veiller seuls à leur sécurité. Or, ils sont un peu jeunes pour cela. «Avant 7 ans, les enfants devraient toujours être accompagnés d'un adulte sur le chemin de l'école», rappelle Mathieu Vouillamoz, responsable prévention routière à la Police cantonale.

Cet exemple illustre la zone grise qui règne dans ce domaine. En principe, ce sont les parents qui sont responsables de leur enfant sur le chemin de l'école. Mais lorsque celui-ci prend le bus scolaire, la surveillance du dernier

trajet entre l'arrêt et l'école incombe à la commune, à condition que ce soit elle qui organise et finance le transport.

### La tâche des enseignants?

Avant 2011, les maîtresses d'enfantine étaient rémunérées pour le moment d'accueil des écoliers. Dans certaines communes, ce temps était utilisé pour accompagner les enfants. Mais depuis que ces minutes ont été intégrées aux périodes d'enseignement, la pratique a changé.

Dans beaucoup de villages, les trajets et l'attente avec les enfants peuvent représenter jusqu'à une heure par jour. Faut-il payer les profs pour ce temps supplémentaire? Le Canton refuse d'entrer en matière, car cette tâche de proximité "communale" ne fait pas partie du cahier des charges des enseignants.

«Ils consacrent déjà un temps, hors des périodes d'enseignement, à la vie du centre scolaire et les situations sont trop différentes d'une localité à l'autre. Les solutions doivent se trouver au cas par cas, sur le terrain», précise Michel Beytrison, adjoint au Service de l'enseignement de l'Etat du Valais.

### L'exemple de Collombey-Muraz

En l'absence de mesures claires, certains profs accompagnent les enfants bénévolement alors que d'autres se refusent à le faire. La Commune de Collombey-Muraz a réglé la question en incluant cette mission dans le cahier des charges des maîtresses d'enfantine. «Nous cherchons actuellement des solutions au niveau primaire, pour que les écoliers puissent rester en classe 15 minutes après les cours, afin d'éviter qu'ils n'attendent seuls au bord de la route», explique Olivier Turin, vice-président de la Commune.

Patrouilleurs, coaches en éducation routière et police de proximité sont également sollicités pour veiller ponctuellement sur les arrêts de bus. Certains enseignants et les éducateurs des UAPE sensibilisent les écoliers au besoin. «Le sujet est hautement émotionnel pour les parents. Mais du côté de la Commune, la situation est sous contrôle», assure Olivier Turin. Les autorités ont également investi dans des mesures d'aménagement. Par exemple, aux arrêts de bus, l'inscription d'une ligne rouge sur le sol indique aux enfants la zone dans laquelle ils doivent se tenir.

## Qui est responsable de la sécurité des enfants?



Devant les arrêts de bus de Collombey-Muraz, une ligne rouge délimite la zone de sécurité pour les enfants.